

recommandérnmerci

Par **Tisuisse**, le **08/12/2008** à **23:59**

Le recommandé, dans toute démarche ayant un caractère administratif, est toujours préférable au courrier simple.

Par **pmcc**, le **09/12/2008** à **22:44**

bonjour,rnrnje vais ecrire au jaf pour signaler ces faits.rnrnpeut on me reprocher de refuser de payer la pension meme si j'ai payé par cheque et que c'est elle qui refuse de les encaisser(3 cheque de 200 €).rnrnje suis allé à ma banque afin de faire opposition et de payer par mandat cash mais ma banque refuse de faire les oppositions.que dois je faire ?comment faire pour résoudre ce pb de non paiement qui n'en ai pas un.je souhaite réagir assez rapidement afin d'éviter davantage de souci car je suppose que je n'aurai pas de reponse rapide du jafnrnmerci de votre aide